

## BUREAU VERITAS

Agence : AURAY  
ZA Porte Océane  
2 rue du Danemark  
56400 Brech

Tél : 02 97 37 25 99  
Fax : 02 97 37 22 01

## MAIRIE DE LESNEVEN

Place du Château  
29260 LESNEVEN

Tél : 02 98 83 00 03  
Fax : 02 98 83 30 19  
Mél : lesnevenst@wanadoo.fr

N° affaire : 2086908  
N° rapport : 2086908/HL  
Rapport établi le : 18/10/10  
Par l'intervenant : Marc Barreteau

# Rapport de diagnostic Accessibilité aux personnes Handicapées



Site : HALLE DE LOISIRS

Adresse Gare routière  
29260 Lesneven

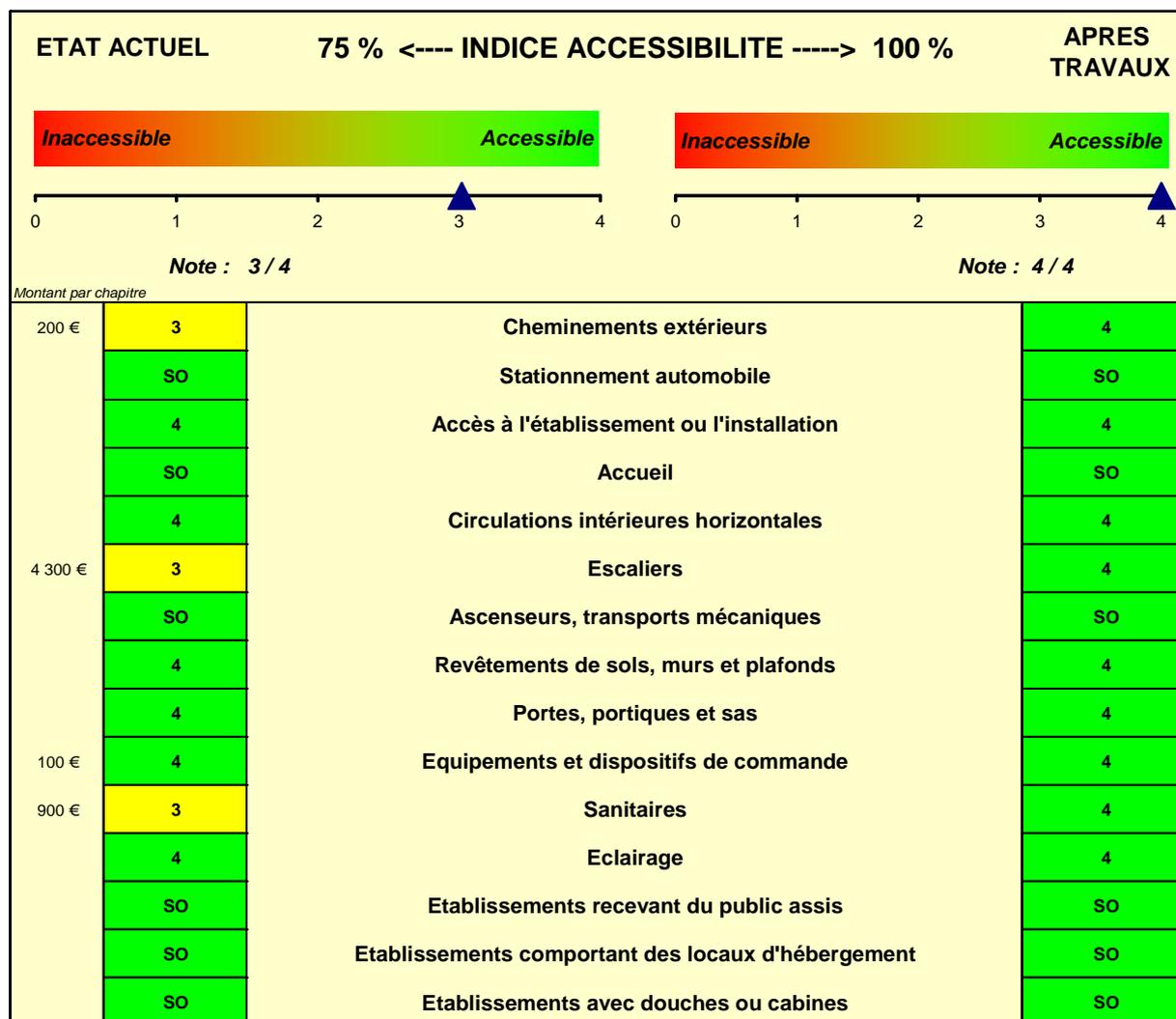


INDICE / DATE	0 /	1	2
REDACTEUR	Marc Barreteau		
RELECTEUR	Dominique Roue		

# Sommaire

<b>1. Note générale d'accessibilité.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Estimation financière .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Programme et déroulement de la mission.....</b>	<b>5</b>
<b>4. Accessibilité de l'établissement.....</b>	<b>6</b>
<b>5. Fiches Constats et propositions d'actions.....</b>	<b>8</b>
<b>6. Contexte de la mission.....</b>	<b>18</b>
<b>7. Annexe : tableau récapitulatif des constats .....</b>	<b>19</b>

# 1. Note générale d'accessibilité



Note générale d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

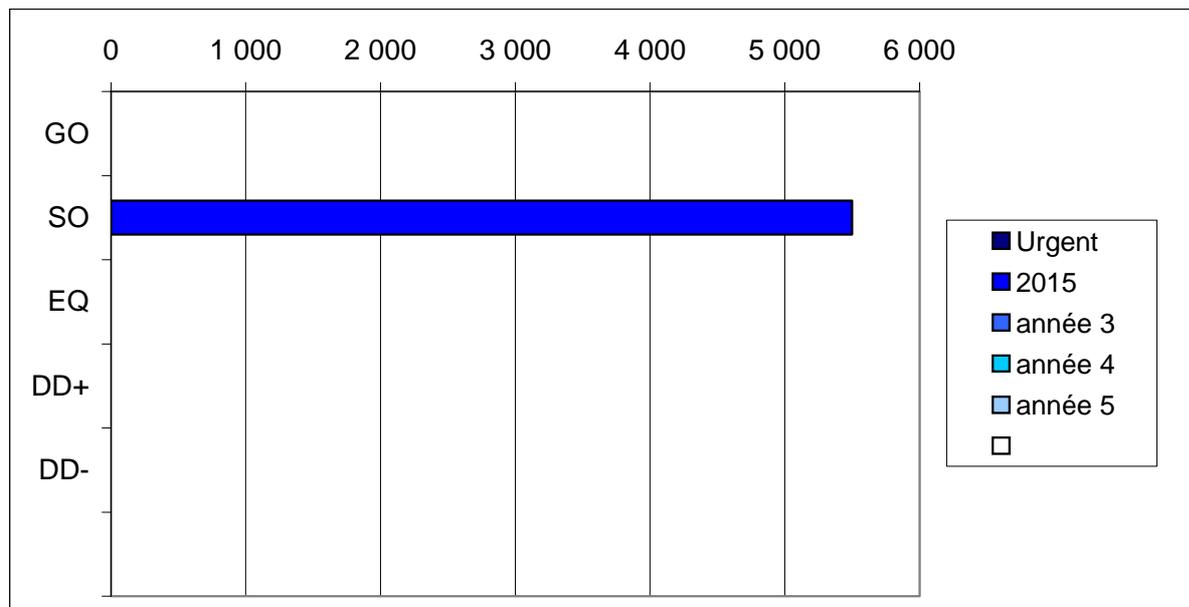
Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

## 2. Estimation financière

ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE:

**6 000 €**

*L'estimation est arrondie au k€ supérieur*



ECHEANCE	Commentaires :	Estimation (€)
Urgent	Travaux à réaliser sans délai	
2015	Travaux à réaliser avant 2015	5 500
année 3	année 3	
année 4	année 4	
année 5	année 5	
	<i>sans ECHEANCE</i>	

LOT	Commentaires :	Estimation (€)
GO	Structure Gros Œuvre	
SO	Aménagement Second Œuvre	5 500
EQ	Équipements techniques	
DD+	Demande de dérogations chiffrées	
DD-	Demande de dérogations non chiffrées	
	<i>sans LOT</i>	

### 3. Programme et déroulement de la mission

---

**Date de la visite :**

13/10/2010

**Lors de notre visite, nous avons été accompagnés par :**

Mr Creff

**Description succincte de l'ouvrage :**

Etablissement classé en 3ème catégorie en simple RDC disposant de sanitaires à la disposition du public.

**Documents examinés :**

Aucun

**Autres informations :**

SO

## 4. Accessibilité de l'établissement

---

### Chemins extérieurs :

L'établissement est accessible depuis la voirie publique.



### Stationnement automobile :

Sans Objet

### Accueil :

Sans Objet

### Ascenseurs, transports mécaniques :

Sans Objet

### Portes, portiques et sas :

La porte d'entrée est accessible.



Equipements et dispositifs de commande :

L'espace jeux de boules est accessible.



Etablissements recevant du public assis :

Sans Objet

Etablissements comportant des locaux d'hébergement :

Sans Objet

Etablissements avec douches ou cabines :

Sans Objet

## 5. Fiches Constats et propositions d'actions

---

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue au contrat) et une proposition de variante, le cas échéant.

ECHEANCE	Commentaires :
Urgent	Travaux à réaliser sans délai
2015	Travaux à réaliser avant 2015
année 3	année 3
année 4	année 4
année 5	année 5

LOT	Commentaires :
GO	Structure Gros Œuvre
SO	Aménagement Second Œuvre
EQ	Équipements techniques
DD+	Demande de dérogations chiffrées
DD-	Demande de dérogations non chiffrées

<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°1</b>
---	---------------

**CHEMINEMENTS EXTERIEURS :**  
Trous en sol



<b>CONSTAT - LOCALISATION :</b> Présence de trous au sol formés par un avaloir.	
--	--

**PROPOSITION D'ACTION :**  
Remplacement d'avaloirs par des équipements dont les trous sont inférieurs à 2 cm

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	1	200	<b>200</b>



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°2</b>
---	---------------

**ESCALIERS :**

Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute



**CONSTAT - LOCALISATION :**

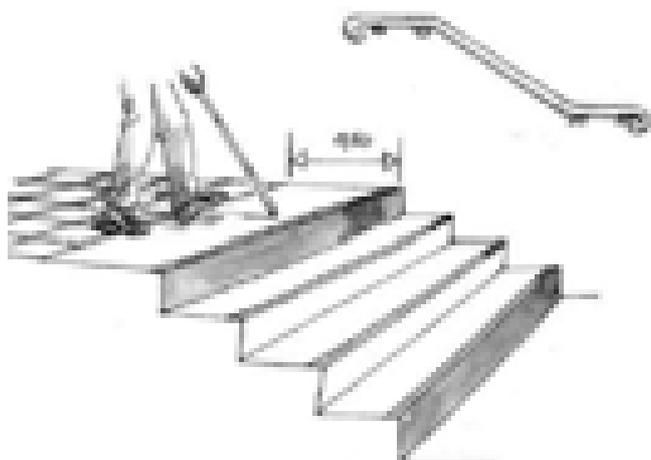
Absence d'appel de vigilance en partie haute de l'escalier;

**PROPOSITION D'ACTION :**

Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	10	65	<b>700</b>



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°3</b>
---	---------------

**ESCALIERS :**  
Nez de marches

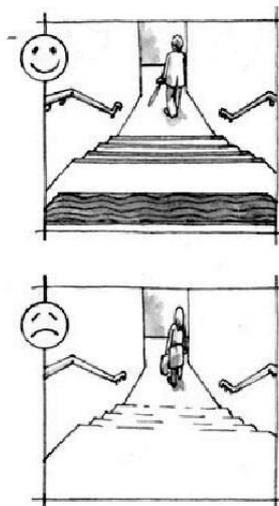


**CONSTAT - LOCALISATION :**  
Absence de nez de marche visuellement contrastés.

**PROPOSITION D'ACTION :**  
Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	50	45	<b>2300</b>



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°4</b>
---	---------------

**ESCALIERS :**

Contremarches des 1ères et dernières marches



**CONSTAT - LOCALISATION :**

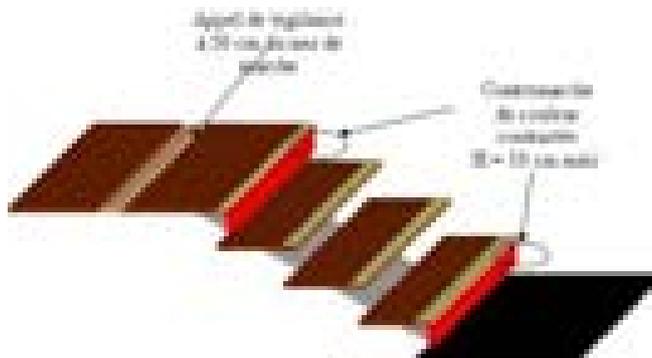
Les premières et dernières contremarches ne sont pas visuellement contrastées.

**PROPOSITION D'ACTION :**

Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	20	45	<b>900</b>



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°5</b>
---	---------------

**ESCALIERS :**  
Mains courantes

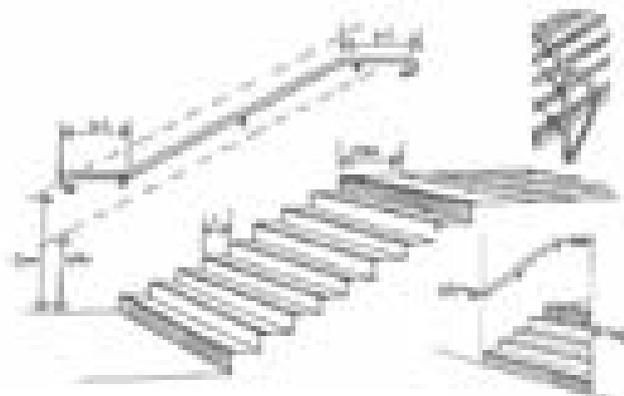


**CONSTAT - LOCALISATION :**  
Les mains courantes ne débordent pas au droit des premières et dernières marches.

**PROPOSITION D'ACTION :**  
Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	4	100	<b>400</b>



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°6</b>
---	---------------

**EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE :**  
 Equipements divers accessibles

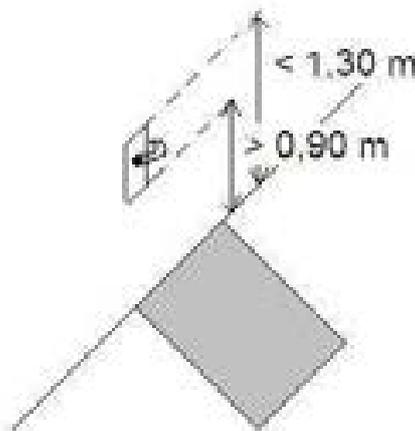


**CONSTAT - LOCALISATION :**  
 La hauteur des patères est trop importante (1,70 m relevé).

**PROPOSITION D'ACTION :**  
 Rajout de patères à moins de 1,30 m de haut.

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	1	100	100



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°7</b>
---	---------------

**SANITAIRES :**  
Equipements des sanitaires adaptés

**CONSTAT - LOCALISATION :**  
Tous les urinoirs sont situés à la même hauteur.

**PROPOSITION D'ACTION :**  
Abaissement d'au moins 1 urinoir par batterie d'urinoirs

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	1	500	500



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°8</b>
---	---------------

**SANITAIRES :**  
Aménagements intérieurs des cabinets

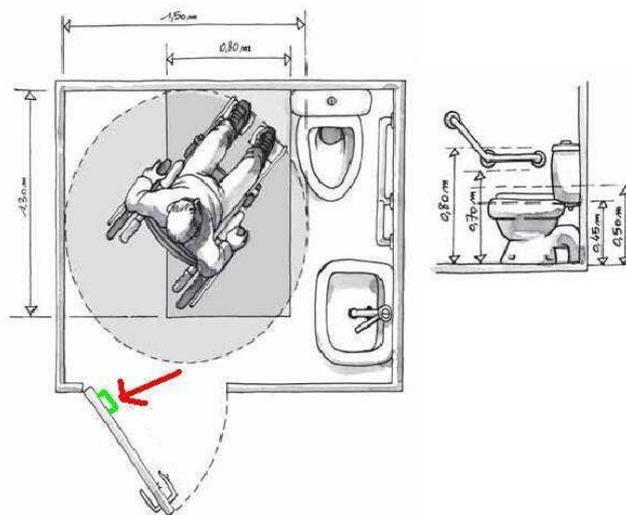


**CONSTAT - LOCALISATION :**  
Absence de système de fermeture de la porte des sanitaires adaptés.

**PROPOSITION D'ACTION :**  
Installation d'une poignée en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	2	100	<b>200</b>



<b>FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES</b>	<b>FC n°9</b>
---	---------------

<p><b>SANITAIRES :</b> Aménagements intérieurs des cabinets</p> 
---

<p><b>CONSTAT - LOCALISATION :</b> Absence de pictogramme sur la porte des sanitaires adaptés.</p>	
--	--

<p><b>PROPOSITION D'ACTION :</b> Pose d'un pictogramme pour signalisation d'un sanitaire adapté</p>
---

<b>2015</b>	<b>SO</b>
-------------	-----------

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	2	60	200



## 6. Contexte de la mission

---

### 6.1. Mission de Bureau Veritas :

Notre mission consiste en un diagnostic sur les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées :

Notre mission comprend :

1. Examen des documents mis à disposition par le client (plans, procès-verbaux de commission d'accessibilité, rapport d'organismes agréés, lettres de l'administration, etc..).
2. Visite de l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic.
3. Analyse de leurs caractéristiques par rapport aux référentiels applicables, et mise en évidence des écarts.
4. Proposition de solutions techniques en vue de la correction des écarts relevés.
5. Estimation financière des solutions techniques proposées.

Ce diagnostic est basé sur une visite du site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, mesure, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie.

L'objectif de ce rapport est de fournir les grandes lignes du schéma directeur pour l'amélioration de l'accessibilité

L'estimation financière des solutions techniques réalisée à la demande du client correspond à un simple estimatif des coûts découlant des propositions de Bureau Veritas en la matière. Cette estimation ne s'apparente ni à un chiffrage, ni à un devis d'entreprise – seuls documents en mesure de déterminer le chiffrage précis des travaux découlant de ces solutions techniques.

Les montants estimés sont hors taxes et hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

### 6.2. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants

Code de la construction et de l'habitation - partie réglementaire

**Articles R 111-19 à R 111-19-6 du CCH** relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création ;

Articles R 111-19-7 à R 111-19-10 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public existants ;

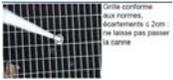
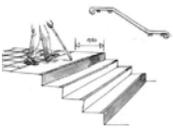
**Arrêté modifié du 1er août 2006** fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

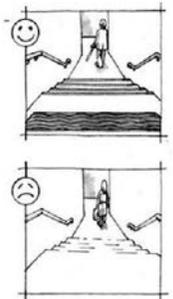
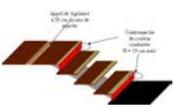
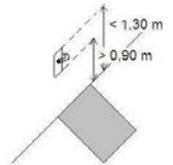
**Arrêté 21 mars 2007** fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-8 et R 111-19-11 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

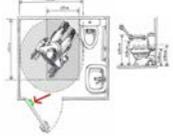
## 7. Annexe : tableau récapitulatif des constats

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (lorsqu'ils sont prévus dans le contrat)
- L'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue dans le contrat) (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).
- une proposition de variante (le cas échéant).

	NOTE	Eléments observés	Photo1	Photo2	Photo3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHÉANCE	LOT	Unité	Quantité	Prix Total arrondi
	<b>3</b>	<b>Cheminements extérieurs</b>										
FC n°1		Trous en sol				Présence de trous au sol formés par un avaloir.	Remplacement d'avavoirs par des équipements dont les trous sont inférieurs à 2 cm	2015	SO	U	1	200
	<b>3</b>	<b>Escaliers</b>										
FC n°2		Appel de vigilance pour les malvoyants en partie haute				Absence d'appel de vigilance en partie haute de l'escalier;	Mise en œuvre d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche en partie supérieure.	2015	SO	ml	10	700

	NOTE	Éléments observés	Photo1	Photo2	Photo3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHÉANCE	LOT	Unité	Quantité	Prix Total arrondi
FC n°3		Nez de marches				Absence de nez de marche visuellement contrastés.	Mise en œuvre sur les nez de marches d'une bande antidérapante et visuellement contrastée	2015	SO	ml	50	2 300
FC n°4		Contremarches des 1ères et dernières marches				Les premières et dernières contremarches ne sont pas visuellement contrastées.	Mise en œuvre d'un contraste visuel pour les 1ère et dernière contremarches des volées d'escalier	2015	SO	ml	20	900
FC n°5		Mains courantes				Les mains courantes ne débordent pas au droit des premières et dernières marches.	Prolongation horizontale des mains courantes au droit des premières et dernières marches et sur demi-paliers.	2015	SO	U	4	400
	<b>4</b>	<b>Equipements et dispositifs de commande</b>										
FC n°6		Equipements divers accessibles				La hauteur des patères est trop importante (1,70 m relevé).	Rajout de patères à moins de 1,30 m de haut.	2015	SO	U	1	100
	<b>3</b>	<b>Sanitaires</b>										

	NOTE	Éléments observés	Photo1	Photo2	Photo3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHÉANCE	LOT	Unité	Quantité	Prix Total arrondi
FC n°7		Equipements des sanitaires adaptés				Tous les urinoirs sont situés à la même hauteur.	Abaissement d'au moins 1 urinoir par batterie d'urinoirs	2015	SO	U	1	500
FC n°8		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de système de fermeture de la porte des sanitaires adaptés.	Installation d'une poignée en U permettant de refermer la porte des sanitaires adaptés.	2015	SO	U	2	200
FC n°9		Aménagements intérieurs des cabinets				Absence de pictogramme sur la porte des sanitaires adaptés.	Pose d'un pictogramme pour signalisation d'un sanitaire adapté	2015	SO	U	2	200